

# Etiquetage des denrées alimentaires selon le règlement INCO 1169/2011

**Durée :** 1 journée ( 7h)

**Dates et lieux :** Consultez notre site web

**Public visé :**

- Créateurs, repreneurs d'établissements de la filière des métiers de bouche
- Demandeurs d'emploi
- Exploitants d'un établissement en activité avec un projet de développement d'un autre établissement.
- Établissement de soins, EHPAD

**Nombre de stagiaire:** 5 minimums

**Aucun prérequis nécessaire**

**Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/ formation**

**Evaluation des connaissances acquise :**

- Evaluation des connaissances en début de formation
- Evaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

**Validation de la formation:**  
Remise d'une attestation de formation ROFHYA

**Méthodes et moyens pédagogique:**

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation "client"
- Echanges dynamique entre participants et le formateur

**Intervenants:**

Experts et formateurs consultant métiers

**Accessibilité :**

La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation.

Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mise à disposition

## OBJECTIFS

- Connaître les obligations générales liées à la production alimentaire
- Connaître la réglementation liée à l'étiquetage des denrées alimentaires
- Comprendre et appréhender les mentions d'étiquetage
- Mettre en application les connaissances théoriques acquises

## CONTENU

### 1. Contexte général et réglementation

- Environnement juridique des denrées alimentaires
- Obligations générales de la production alimentaire et de l'information
- Réglementation sur l'étiquetage (Règlement INCO et autres textes juridiques)
- Les règles d'étiquetage

### 2. Les mentions d'étiquetage obligatoires

- Les allergènes (13.12.14)
- Déclarations nutritionnelles (13.12.16)
- Lisibilité des informations obligatoires
- Indication de l'origine ou de la provenance

### 3. Les mentions volontaires de l'étiquetage

- Généralités sur les mentions facultatives
- Les logos et mentions facultatives (Label Rouge, AOC)

### 4. Mise en place de l'étiquetage

- Sur les produits pré-emballés
- Sur les produits non pré-emballés

### Tarifs publics et financements OPCO/ France Travail

- Coût intra sur demande de devis

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)

L'équipe de BIOFAQ est à votre écoute pour étudier les aménagements nécessaires au suivi de votre formation.

BIOFAQ Laboratoires – 491 rue Charles Nungesser – Mas des Cavaliers II – 34130 MAUGUIO

Tél : 04.67.06.05.75 – Fax : 04.67.92.08.23 – contact@biofaq.fr – www.biofaq.fr

R.C.S. : Montpellier 437 949 753 – APE : 7120 B SIRET : 437 949 753 000 28 – TVA intracommunautaire FR 824 379 497 53

N° de formateur 9134.04945.34 Préfecture L.R. Montpellier